



Jardinière et partie commune

Par **Ykmo**, le **21/03/2014** à **10:33**

Bonjour ,

Nous avons une terrasse avec une jardinière que nous voulons enlever elle est juste poser sur 4 plot en béton et dessous il y a un échappe de béton avec le séjour de notre voisin du dessous . Biensur nous voulons enlever cette jardinière a nos frais en remettant des dalles identiques pour faire la continuités de notre terrasses cela nous permettrai de gagner 3 m sur 70 cm . Est ce que vous pensez que notre projet va passée ???

Sinon 2 eme questions la partie commune de notre etage ou il n y a que 2 appartement (le notre et notre voisin) la moquette est dans un état de délabrement totale et il y a une tapisserie déchirer au mur serait il possible vu qu il y a des problèmes de vote sur le ravalement et l étanchéité de l immeuble (ça semble très compliques)

Pourrais je remettre des dalles de moquettes et repeindre les murs ?? avec biensur l autorisation de mon voisin .

Merci de vos réponses

Par **pieton78**, le **22/03/2014** à **17:40**

Oui, il vous faut présenter une résolution à l'assemblée générale (l'envoyer 6 semaines avant la date de l'A-G. par LR-AR au syndic) indiquant la nature des travaux, la couleur des revêtements etc.

Une résolution pour chaque question, en précisant que vous prenez tous les frais à votre charge.

Ce sera soumis au vote à la majorité de l'art.25, 501/1000e.

Parlez-en à vos voisins avant, demandez leur pouvoir à ceux qui ne peuvent pas assister à l'A-G.

Par **Laure3**, le **22/03/2014** à **19:31**

Bonjour Ykmo,

Êtes-vous propriétaire ou locataire ?

Cd

Par **Ykmo**, le **25/03/2014** à **10:36**

merci pour votre reponse pieton 78
nous sommes en effet proprietaire laure3

Par **Laure3**, le **25/03/2014** à **11:59**

Bonjour Ykmo,

Dans ce cas,suivez bien les instructions de piéton 78.

Bon courage